Entrer en démarche de certification AB

Objectifs

Etre en mesure de mettre en place une démarche de certification AB sur son exploitation afin de valoriser ses pratiques et de se situer sur le marché de la bio.

Enjeux

Le marché de la bio connait une augmentation structurelle (consommation à domicile +21% / à l'année 2016). C'est aujourd'hui un marché porteur, donc une opportunité pour les exploitations agricoles de sécuriser leurs circuits de commercialisation. D'autre part nombre d'agriculteurs s'interrogent sur le moyen de faire évoluer leurs pratiques vers un meilleur respect de l'environnement. La certification AB, mais aussi, selon les marchés d'autres marques privées, permettent à l'agriculteur de faire reconnaitre son engagement dans le respect de la nature et de mieux valoriser sa production.

Pré-requis

Une première scéance est proposée à distance, il est donc nécéssaire d'avoir un poste informatique et une connexion internet à disposition. Connaissances informatique : utilisation basique d'internet.

Contenu

Formation à distance, environ 2h fractionnables :

Connaître les démarches pour s'installer ou convertir son exploitation en AB, connaître les aides existantes, connaître les cahiers des charges concernant sa propre production

Identifier la situation du marché dans sa propre filière, dans son propre territoire

Formation en salle, jour 1:

Inscrire l'AB dans les autres démarches de progrès ou de certification, exemple de Nature et Progrès.

Etre en capacité d'aller chercher des informations précises sur la réglementation et d'actualiser ses connaissances, être en mesure d'identifier les aides à l'agriculture biologique mobilisables selon l'exploitation concernée

Identifier les modifications et/ou spécificités techniques d'une conduite en AB, ainsi que les leviers d'actions pour son propre projet

Formation en salle, jour 2:

Identifier les implications de cette conversion en termes financiers, Identifier les marchés accessibles

Identifier les actions nécessaires pour mener à bien le projet , être en capacité de définir les étapes de son projet

Infos complémentaires





Durée de la formation 2 jour(s) **Date limite d'inscription** 06/12/2018

Tarifs

Adhérent 594€ Non adhérent 594€ Non agricole 594€ gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA Pour valider votre inscription, nous

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

Plus de renseignements

Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation :
91340782734

Taux de satisfaction: %

Repas tiré du sac



Dates, lieux et intervenants

06 déc 2018 09:00 - 17:00 (7hrs) Batiment B, Mas de Saporta

34000 Lattes

13 déc 2018

Batiment B, Mas de Saporta

09:00 - 17:00 (7hrs) 34000 Lattes

Formateur : Céline Mendes, conseil et développement en agriculture biologique, Civam Bio 34 Intervenant : animateur Nature et progrès.

Formateur : Céline Mendes, conseil et développement en agriculture biologique, Civam Bio 34 Intervenant technique selon filière

Financeur(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

om
énom
lresse :
-
ode postal :
ommune

1/2

Courriel	
Téléphone	
EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi	/ autre :

□ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (<u>Voir la fiche</u>)